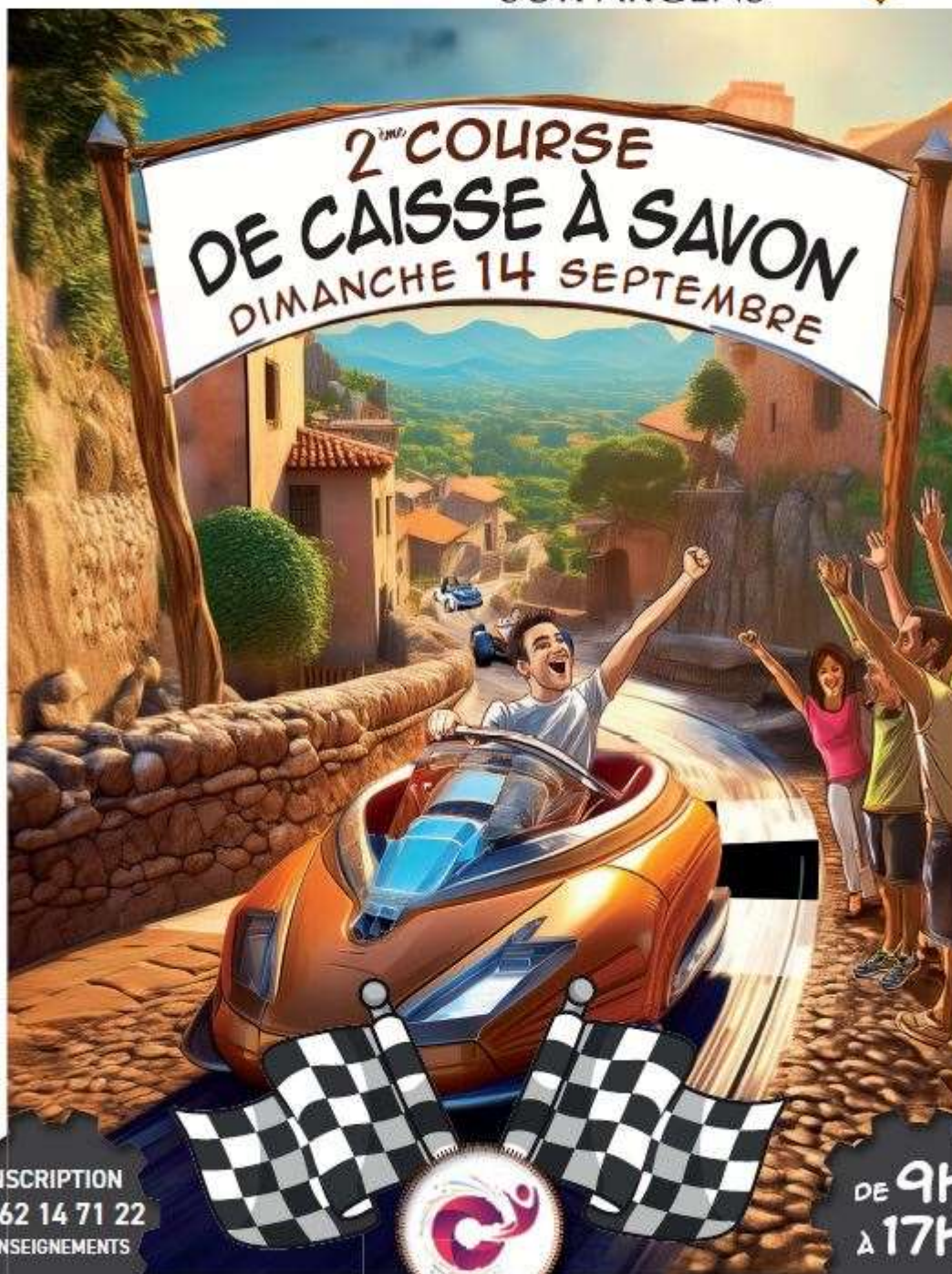


Les Issambres - Le Village - La Bouverie

# ROQUEBRUNE

SUR ARGENS



INSCRIPTION  
06 62 14 71 22  
RENSEIGNEMENTS



COMITÉ DES FÊTES  
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

DE 9H  
À 17H

# **REGLEMENT ET INSCRIPTION**

*Dimanche 14 Septembre*

Comité des Fêtes de Roquebrune sur Argens

## **1 PREAMBULE**

- 1.1 Evènement
- 1.2 Catégories et prix
- 1.3 Sécurité
- 1.4 Responsabilité des participants
- 1.5 Règles générales
- 1.6 Entreprises et étudiants

## **2 REGLEMENT**

- 2.1 Age minimum
- 2.2 Pilote et copilote
- 2.3 Vêtements et accessoires
- 2.4 Energie motrice
- 2.5 Accessoires
- 2.6 Remorquage
- 2.7 Numéros de course
- 2.8 Responsabilité
- 2.9 Contrôle technique

## **3 Caisse à savon**

- 3.1 Le châssis
- 3.2 Le plancher
- 3.3 Le pare-brise
- 3.4 La direction
- 3.5 Les freins
- 3.6 Le siège
- 3.7 La ceinture ou harnais
- 3.8 L'arceau de sécurité
- 3.9 Les pneus
- 3.10 La piste
- 3.11 Les sanctions
- 3.12 Publicité/sponsors

## **4 Déguisements et animations**

## **5 Annulation de la course**

## **6 Droit à l'image**

## **7 Déroulement de la course**

## **8 Inscriptions**

## **9 Charte du pilote**

# Préambule

## 1.1 Evènement

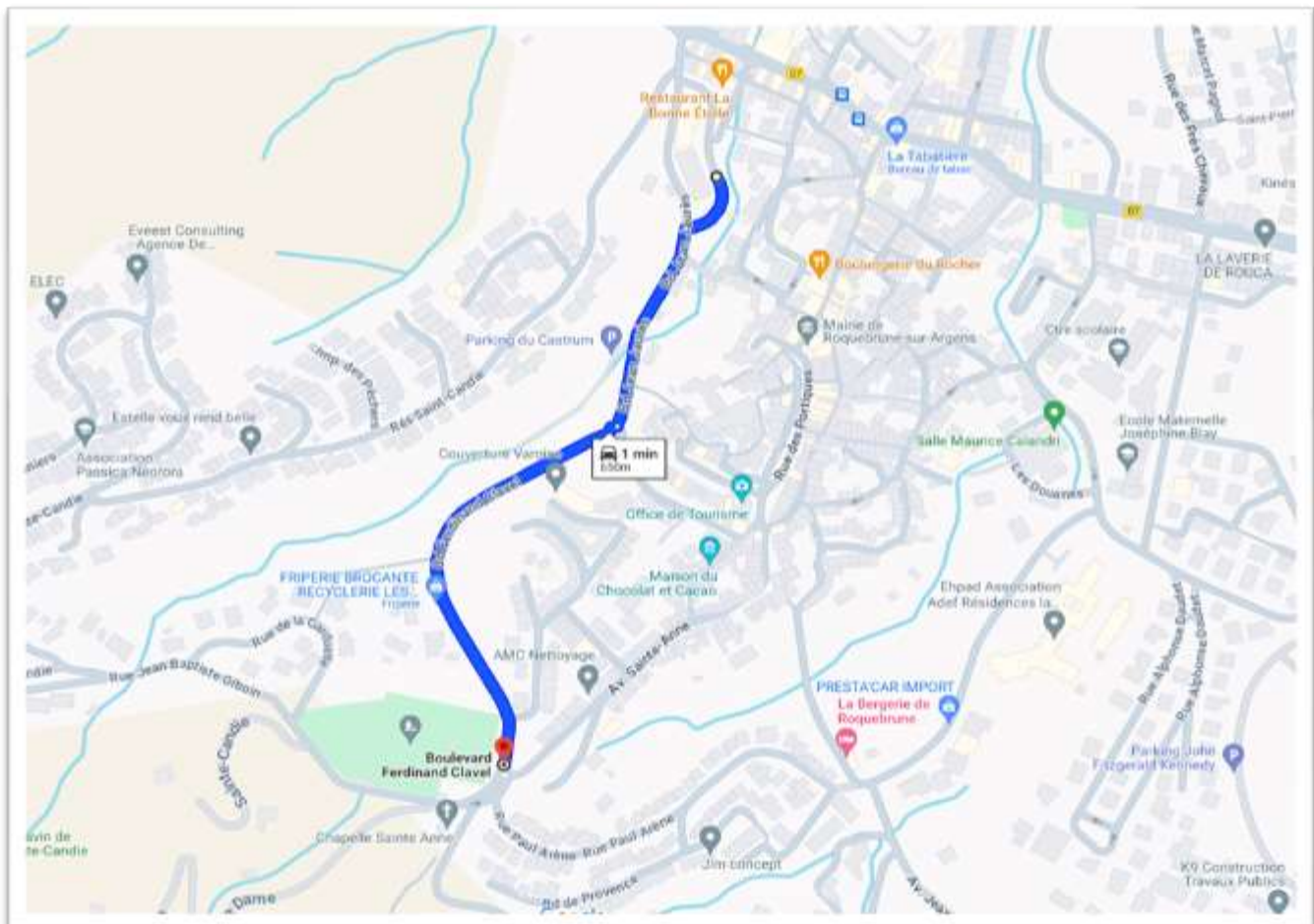
Venez vous régaler dans une course complètement folle, on attend les fous de vitesse et les mordus de mécanique mais aussi les personnes les plus créatives. N'oubliez pas votre bonne humeur et votre courage qui devront être au rendez-vous. Un conseil : attachez bien vos casques ! Ce manuel vous permettra de connaître toutes les modalités d'inscription, de construction de caisse à savon, le déroulement de la course.

La course est ouverte à tous, aux entreprises, aux écoles, aux particuliers.

Rejoignez l'aventure **A FOND LA CAISSE** et venez affronter notre parcours de 700 m, avec une pente de 6% !!!

Cette course se tiendra le Dimanche 14 septembre 2025 au cœur du village de Roquebrune sur Argens. Les bolides et leurs pilotes partiront Parking de la Chapelle Sainte Anne et l'arrivée se fera devant la Mairie d'Honneur Place des Artichauts.

Epatez-nous avec le bolide le plus original et créatif de l'édition 2025, attention n'oubliez pas que la course ne se joue pas seulement sur le meilleur chrono de descente mais aussi sur le côté artistique.





## **1.2 Catégories et prix**

L'esthétique et l'originalité des caisses seront jugées par un jury populaire, en parallèle du contrôle technique ; des prix seront décernés aux participants en fonction de leur créativité. Pour améliorer leurs notes de créativité\*, les participants choisissent souvent de porter des costumes extravagants, de monter une chorégraphie ou de créer leur propre bande-son, spécialement pour leur descente. A vous de customiser et de rajouter les options les plus innovantes et farfelues pour attirer l'œil du public et bien sûr du jury.

On ne dirait pas comme ça, mais c'est avant tout une course de vitesse, le plus rapide à franchir la ligne recevra une récompense. A ce propos, veuillez noter qu'il est indispensable que le pilote et (si) copilote soi(en)t à bord du véhicule lorsque le bolide franchira la ligne d'arrivée. Alors pilote, accrochez-vous et assurez-vous de finir la course ensemble ! On attend des chronomètres impressionnants !!!!

### **Des récompenses pour des vainqueurs à la hauteur de leurs exploits :**

Participer à la course de caisse à savon de Roquebrune sur Argens et réussir à franchir la ligne d'arrivée est déjà une victoire. Pour votre courage et votre détermination nous nous devons de vous récompenser. Des prix seront remis pour les compétiteurs qui auront réussi à conquérir le jury et à rendre la journée inoubliable par leurs véhicules ainsi que leur dynamisme.

- Des prix seront décernés aux équipes ayant eu la Meilleure Créativité
- Des prix seront décernés aux équipes qui auront réalisé le Meilleur Chronomètre (addition des temps des 2 manches chronométrées)
- Un grand prix sera décerné par le jury à l'équipe ayant manifesté le plus d'originalité, d'esprit de recherche, de cohésion d'équipe...



### **1.3 Sécurité**

Le parcours est balisé par des ballots de paille, barrières...

Des signaleurs sont disposés dans les endroits dangereux ou stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs. Les engagés doivent respecter le circuit et s'engagent à ne pas modifier, ni mettre des marques au sol. La descente se fait sur circuit totalement fermé à la circulation. Des secouristes seront présents.

Durant la course, les pilotes devront respecter les instructions des commissaires de sécurité situés sur le parcours. Ceux-ci utiliseront deux drapeaux



Le drapeau vert signalera que la piste est libre de tout danger

Le drapeau rouge indiquant que la piste est non utilisable, la course est neutralisée

Pour le départ, un compte à rebours sera donné pour le lancement de la caisse à savon avec un départ au coup de sifflet.

### **1.4 Responsabilité des participants**

Le Comité des Fêtes de Roquebrune sur Argens, organisateur de la Course, décline toute responsabilité en cas de vols, d'incidents, ou d'accidents au cours de cette manifestation.

Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement et doit être couverte par sa propre assurance responsabilité civile. L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants ou à des tiers.

L'organisateur ne fournira aucun véhicule et ne peut en aucun cas être tenu responsable de la défaillance des caisses à savon des participants. Seuls les participants, eux-mêmes sont responsables entièrement de tous dommages causés à eux-mêmes ou à des tiers.

Les personnes mineures restent en permanence, y compris pendant la course, sous la responsabilité et la surveillance de leur représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. Le représentant légal au même titre que son enfant, devra apposer la mention lu et approuvé sur le bulletin d'inscription et le signer.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable de toute blessure que les participants pourraient subir en réalisant des actions dans le cadre de cette course.

Les participants garantissent qu'ils ne sont atteints d'aucun problème de santé ou touché par des circonstances susceptibles de les empêcher de participer de manière sécuritaire à la course ou de poser un risque réel à la sûreté d'autrui.

## **1.5 Règles générales**

La direction de course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules. Elle peut exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises. Elle prononce les disqualifications ou fixe les pénalités pour non-respect du règlement. Le directeur de course assisté du chronométreur et de ses adjoints sont les seuls compétents.

Les commissaires de course sont placés sous la responsabilité du directeur de course.

Chaque pilote a droit à une manche d'essai, qu'il pourra refaire uniquement si celle-ci ne s'est pas déroulée dans de bonnes conditions. Un pilote ou son équipage arrivant en retard sera ou seront disqualifié(s).

Il est indispensable que le pilote et (si) copilote soi(en)t à bord du véhicule lorsque la caisse à savon franchira la ligne d'arrivée.

Pour les participants à la course, un parking sera à votre disposition dans le village Place du Castrum.

Notre équipe sur place vous accueillera et vous guidera dès 7h00, et jusqu'à 18h00.

**Validation et exposition des caisses :** Contrôle technique et validation des caisses à savon sur le parvis de la Mairie le dimanche 6 avril 2025 à 8h00. Un parking d'exposition sera prévu sur place.

Si votre véhicule n'est pas validé par la direction de course lors des contrôles techniques, votre participation sera annulée et ne donnera pas droit au remboursement de votre inscription.

## **1.6 Entreprises & Etudiants**

Cet évènement a pour but un regroupement économique entre les étudiants et les différentes entreprises du territoire. Une visibilité importante et originale pour les entreprises sur un évènement unique et jamais réalisé à Roquebrune sur Argens. Un grand regroupement d'entreprises est attendu pendant cette course.

Avant tout, c'est une opportunité pour les étudiants d'affiner leurs projets professionnels, de découvrir des secteurs et des carrières différentes. Les stands des caisses à savon permettront aux jeunes de montrer leur travail et leur créativité auprès des entreprises et de communiquer avec eux.

La course de caisse à savon a un volet formateur pour les étudiants par la création de leur caisse à savon mais aussi une aventure humaine avec la cohésion d'équipe.

Cet évènement permet de faire des rencontres, cherche à favoriser les échanges entre les étudiants et les entreprises mais également de développer les relations entre les équipes qui seront présentes. Il est donc le lien entre les entreprises et les étudiants.

Réseauter n'est qu'une partie du chemin vers l'insertion professionnelle. Alors nous vous donnons cette opportunité de commencer à créer un réseau sur un lieu ludique et festif.

Ce sera un évènement où le tissu économique se rencontrera et passera de bons moments ensemble, et permettra de promouvoir le développement social, la croissance économique du territoire.

# Règlement général

## 2.1 Age minimum

Âge requis minimum : 12 ans, contrôlé sur présentation d'un justificatif d'identité. Pour toute inscription d'un mineur de 14 à 18 ans inclus, une autorisation parentale, ou signée d'un tuteur légal est obligatoirement à joindre. Celui-ci doit être présent tout au long de l'épreuve. Il est responsable de son enfant mineur. L'inscription est effectuée par le représentant légal accompagnateur et sous sa seule responsabilité

## 2.2 Pilote et copilote

La course de caisses à savon est ouverte aux véhicules une place et deux places. Le nombre maximum de personne à bord d'un engin est de deux.

## 2.3 Vêtements des pilotes et copilotes

Casque (casque intégral à privilégier ou à défaut casque avec mentonnière et lunettes), gants (les doigts doivent être protégés), chaussures fermées et tenue intégrale (pas de shorts) sont obligatoires et devront être présentés lors du contrôle technique.

## 2.4 Energie motrice

Tous dispositifs aptes à fournir de l'énergie au véhicule de course, comme moteur électrique, ressorts, pédales, volants, manivelles, etc. sont interdits.

L'unique énergie admise est l'énergie gravitationnelle, qui pourra être assistée par la force humaine : **les pousseurs sont autorisés au départ.**

L'usage de batteries sèches de plus de 3.5V, de batteries à acide, de spray, de gaz d'air comprimé ou autres sources d'énergie sont strictement interdit sur tous les véhicules.

## 2.5 Caméra de bord, compteur de vitesse, chronomètre

Les caméras embarquées, les compteurs de vitesse à batterie de type vélo, y compris les modèles de type compétition automobile avec transfert de données par ordinateur sont autorisés. Ils sont autorisés si fixés avant le contrôle technique.

## 2.6 Remorquages

Deux points d'attache boulonnés ou soudés seront à prévoir à l'avant et à l'arrière afin de pouvoir remorquer le véhicule. Diamètre intérieur de 2.5 cm minimum. Obligatoire : Prévoir une élingue de 1,5m, résistance à la rupture 1t avec deux mousquetons ou crochets pour le remorquage.

**Toutes responsabilités seront à la charge des coureurs en cas de casse lors de la remontée.**

## 2.7 Numéros de course

Le dossard sera remis après validation du jury d'homologation. Chaque caisse devra prévoir à l'avant une zone permettant de positionner le dossard (format 30cm x 30cm environ). Il peut être retiré pendant la course sur décision des commissaires de course si la conduite ou le

comportement n'est pas en adéquation avec l'esprit de la course de caisses à savon ou si le véhicule est jugé non conforme lors de la course.

## 2.8 Responsabilités

Le propriétaire et le pilote (ou son représentant légal) se rendent responsable de ce qui est construit et installé sur le véhicule de course y compris les dimensions de châssis, des roues, (le gonflage des pneumatiques est sous la responsabilité du pilote ou des parents), ses axes, freins, protections du pilote, etc. Chaque pilote devra être couvert par une responsabilité civile.

## 2.9 Contrôle technique

Une homologation obligatoire des caisses à savon sera faite par les organisateurs avant le départ de la course. Les constructions qui ne seront pas jugées fiables seront refusées, la participation du/des pilote(s) sera annulée et ne donnera pas droit au remboursement de l'inscription. L'agrément autorisant le départ est donné dès que le véhicule est jugé conforme aux points évoqués dans le présent règlement. Le véhicule ne doit pas être dangereux pour les participants et les spectateurs.

Le contrôle technique pourra être effectué à tout moment de la compétition. Ceci vaut surtout pour les modifications pouvant être apportées aux différents véhicules de course pendant la durée de la compétition et ceci après le premier contrôle technique officiel.

Le pilote se tient à la disposition du commissaire technique en cas de contrôle technique. Toutes les décisions des commissaires techniques seront irrévocables.

**Aux contrôles techniques, chaque pilote et copilote doit présenter son équipement (casque, gants, chaussures fermées, habillement) et les sangles/mousquetons.**





## **Caisse à savon**

La caisse à savon est un véhicule possédant 4 roues, un système de direction et des freins. La fabrication doit être artisanale, avec des contraintes de construction minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants. Cependant, la sécurité doit être la priorité absolue pour la protection, tant du pilote que du public.

Les caisses à savon peuvent être mono ou biplace.

Elles doivent comporter :

### **3.1 Le châssis**

Le châssis (qui forme la structure principale portant le véhicule) doit être construit en n'utilisant que des matériaux solides qui garantissent l'invariabilité des diamètres et paramètres techniques donnés par le règlement. Tous les assemblages doivent être solides et réalisés par des soudures, vis, rivets ou colles de résistance suffisante. La construction du châssis reste libre au constructeur. Les écrous doivent être assurés par des goupilles, des contre-écrous, des bagues d'arrêt en nylon (écrou Nylstop) ou des colles et pâtes de freinage de filets...

Elle ne doit comporter aucun équipement en verre ou objets coupants et tranchants, ni être constituée avec des matériaux qui pourraient être dangereux pour le pilote ou les spectateurs. Sa conception doit permettre au pilote d'évacuer facilement le véhicule.

**Le poids maximum ne doit pas dépasser 120kg.**

### **3.2 Le plancher**

Le plancher doit être complet mais il peut être constitué de plusieurs pièces, il doit protéger l'équipage sur toute la longueur de leurs corps et doit être assemblé au châssis.

### **3.3 Le pare-brise**

Un pare-brise peut être mis en place. Il doit être réalisé avec un matériau qui ne puisse pas se briser. S'il est d'une épaisseur inférieure à 4 mm, il doit être protégé sur son épaisseur par du bandage plastique ou caoutchouc. Si l'épaisseur est supérieure à 4 mm il suffit d'arrondir le bord.

### **3.4 La direction**

La direction doit avoir un jeu minimum. Elle peut s'effectuer sur toutes les roues. La direction doit être commandée par un volant ou un guidon.

### **3.5 Les freins**

**Un système de freinage est obligatoire. Des freins efficaces tout au long de l'épreuve sont obligatoires sur au moins 2 roues. Pas de freins au sol.**

### **3.6 Le siège**

Le ou les sièges doivent être fixés au plancher ou au châssis. Le pilote (et son copilote éventuel) doi(ven)t pouvoir quitter le véhicule seul et rapidement.

### **3.7 La ceinture ou harnais**

La ceinture de sécurité ou un harnais est obligatoire.

### **3.8 L'arceau de sécurité**

Conseillé, mais non obligatoire.

### **3.9 Les pneus**

Le choix des roues est libre, pneus gonflés. La pression des pneumatiques doit être suffisante. Aucune tolérance ne sera permise. Tout pilote doit respecter la pression prévue par les pneus utilisés. Des pneus pleins peuvent être utilisés.

### **3.10 La piste**

Toutes marques ou signes d'aide aux trajectoires et/ou aux freinages sont interdits sur la piste. (Les routes, protections, etc...). Les pilotes doivent respecter les consignes de sécurité.

### **3.11 Les sanctions**

Le non-respect du présent règlement, entraînera l'exclusion de la compétition ceci sans aucune dérogation, ni remboursement de l'inscription.

### **3.12 Points particuliers**

Les carcasses de voitures sont interdites. **Les fumigènes avec étincelle sont interdits.**

### **3.13 Publicité / sponsoring**

La publicité est permise, elle ne doit pas exiger de transformation dangereuse, ni présenter de caractère politique, pornographique, syndical ou religieux ou porter atteinte aux personnes. Les publicités pour l'alcool ou le tabac sont interdits.

## **4 Déguisement et animation**

Le déguisement et l'animation seront pris en compte lors du résultat des concurrents. Voir point 1.2

La décoration comme l'animation est laissée au goût, à l'initiative et à l'imagination de l'équipage. Elle ne doit en rien augmenter les risques, aussi bien pour le pilote que pour les spectateurs.

## **5 Annulation de la course**

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle, de crise sanitaire ou toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit de modifier le circuit et/ou d'annuler l'épreuve, y compris en cours de journée. En cas de pluie, en raison de la dégradation des bottes de paille utilisées pour la sécurisation des parcours et du risque de glissade pour les véhicules, la course pourra être annulée et/ou reportée à une date ultérieure fixée au dimanche 14 Septembre 2025.

**La responsabilité des organisateurs ne saurait être recherchée si la course devait être modifiée, écourtée ou annulée.**

**En cas d'annulation complète de l'évènement par l'organisateur avant même le premier départ, le remboursement de l'inscription sera réalisé automatiquement pour tous les concurrents.**

## **6 Droit à l'image**

Les participants à la course autorisent l'association du Comité des Fêtes de Roquebrune sur Argens à publier leurs coordonnées ainsi que leur image et celle de leur caisse à savon (photographie et film) sans que cela ne leur ouvre d'autres droits, rémunérations ou indemnités que la remise des prix attribués aux gagnants. Les concurrents peuvent utiliser leurs propres caméras POV, mais doivent donner les droits d'utilisation à l'association du Comité des Fêtes de Roquebrune sur Argens

Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous les fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant par mail ou courrier. Le concours est exclusivement régi par la loi française.

## **7 Déroulement de la course**

A partir de 8h30, homologation des véhicules et des pilotes

- Un autocollant avec un n° de caisse sera fourni et apposé par le Comité des Fêtes
- Essais libres de 10h à 12h.
- Pause-déjeuner de 12h à 14h00.
- Un snack est installé sur le parking des Artichauts de la Mairie d'honneur.

Certains restaurants seront également ouverts.

- Reprise des courses (2ème et 3ème manche) à 14h jusqu'à 17h maxi
- Une parade de toutes les caisses sera organisée descente "au pas" avant la remise des prix
- Le départ sera donné en haut du Parking de la Chapelle Sainte Anne et l'arrivée se fera devant la Mairie d'Honneur Place des Artichauts.
- Le circuit sera totalement fermé à la circulation durant les épreuves.
- Durant les courses, les pilotes devront respecter les instructions des commissaires de course postés sur le parcours.

Ceux-ci disposeront de drapeaux :

- Un drapeau rouge indiquant que la course est neutralisée, les véhicules doivent alors impérativement s'arrêter et obéir aux instructions du commissaire. Si le véhicule arrêté n'est pas la cause de la neutralisation de la course, il sera autorisé à refaire sa course.
- Le drapeau blanc signalera un appel des secours
- Le drapeau vert signale la piste ouverte et dégagée

## 8 Inscriptions

Nom et prénom du pilote	
Pilote de réserve	
Non de l'équipe	
Prénom des pousseurs	
Sponsors de la caisse	

**L'assurance Responsabilité Civile de chaque participant (ce document vous sera fourni sur simple demande par votre assurance Multirisque Habitation) ;**

**Le paiement de 20€ par véhicule.**

Les différents documents doivent **nous parvenir avant le Samedi 30 Aout 2025.**

**Bien que toute inscription soit définitive (aucun remboursement possible sauf annulation de l'évènement par l'organisateur sans proposition de report de date), les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription si elle est jugée non conforme ou incomplète.**

La participation des concurrents est limitée à 30 caisses à savon.

**Attention, pour participer, il faut être âgé d'au minimum 12 ans le jour de la course.**

Aucun des frais engagés ne sera remboursé, notamment les frais de déplacement, de même que ceux engagés pour la conception et la réalisation de la caisse à savon, même si elle venait à être détruite ou endommagée lors de la course.

Les inscriptions le jour de la course sont impossibles.



## 9 Charte du pilote

**Cette journée requiert le respect des règles de sécurité, mais aussi le respect d'autrui où toute attitude et/ou propos injurieux, xénophobes, sexistes ou racistes sont proscrits. De la même manière, la décoration des véhicules doit être conforme à la législation et aux bonnes mœurs. Le respect de l'environnement, du voisinage et un comportement citoyen responsable sont attendus des participants.**

**Enfin, la consommation d'alcool avant ou pendant la course est interdite. L'organisateur pourra soumettre un ou des pilotes à un éthylotest. La consommation de stupéfiant est rigoureusement interdite.**

**Toute violation entraînera l'exclusion immédiate de la manifestation.**

La créativité et l'émulation restent les pièces maitresses, sans oublier la soif de la vitesse. On pourra retrouver vos bolides sous forme d'épis de maïs géant, de poissons, de voitures complètement loufoques, de plantes, alors à vos crayons !!!

Si vous vous en estimez capable, merci d'envoyer votre bulletin d'inscription (nombre de véhicules limités à 30, une liste d'attente sera établie), dûment rempli avant le 30 Aout 2025 au plus tard :

- Mail : [cdf.roquebrune@orange.fr](mailto:cdf.roquebrune@orange.fr) ou [village@roquebrunesurargens.fr](mailto:village@roquebrunesurargens.fr)

- Courrier à :

Comité des Fêtes de Roquebrune sur Argens  
Mairie de Roquebrune sur Argens  
Rue Grande André Cabasse  
83520 Roquebrune sur Argens.

**Merci de joindre obligatoirement l'attestation d'assurance Responsabilité Civile** sinon l'inscription ne sera pas prise en compte. Pour toute personne mineure, il est obligatoire de joindre avec l'inscription un accord parental (carte d'identité du tuteur légal), la personne mineure doit absolument être accompagnée d'un adulte lors de la course.

Chaque participant est tenu de signer ce présent règlement et s'engage ainsi à le respecter

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Nom, prénom, signature de chaque participant avec la mention " lu et approuvé ".